

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	15 (1886)
<b>Heft:</b>	9
<b>Rubrik:</b>	Aspirants-instituteurs qui ont obtenu un certificat d'études

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ASPIRANTS-INSTITUTEURS QUI ONT OBTENU UN CERTIFICAT D'ÉTUDES

Quinze élèves de l'Ecole normale d'Hauterive se sont présentés aux examens des 10, 11 et 12 août. Ils ont tous obtenu le certificat provisoire de capacité<sup>1</sup>. Ce sont :

MM. Baechler, Joseph, de Dirlaret, à Fribourg; Créturaz, Louis, de Moudon, à Romont; Dessibourg, César, de St-Aubin, à Brévine (canton de Neuchâtel); Dessibourg, Paul, de St-Aubin; Dévaud, Amédée, de Sorens; Ducarroz, Pierre, de Montbrelloz, à Montboret; Dupâquier, Joseph, de La Tour-de-Trême; Grandjean, Léon, de Morlon; Gremaud, Louis, d'Echarlens, à Hauterive; Pittet, Calybite, de La-Joux; Roch, Célestin, du Châtelard; Sottaz, John, de Gumevens, à Beaumont (Haute-Savoie); Terrapon, Isidore, de Châtonnaye; Verdon, Maurice, de Saint-Aubin; Vorlet, Joseph, de Villeneuve.

## ALLONS AUX MARCHES

« Allons au Ciel ! » a dit le pieux auteur d'un ouvrage charmant qui porte ce titre. *Allons aux Marches !* m'écrirai-je à mon tour, car c'est là vraiment un chemin sûr qui conduit au Ciel.... Oui, aux Marches ! et pénétrons émus dans ce gracieux oratoire artistement décoré, où la Vierge bénie accueille les plaintes et répond aux soupirs de ses enfants, loin du tumulte des cités, loin même des incessantes préoccupations des campagnes..... Oui, aux Marches ! et contemplons ce cadre merveilleux, cette immense ceinture de montagnes aux cimes hardies, dénudées et sévères, ces pâturages inclinés, ces modestes chalets d'où le pâtre confiant peut chaque matin abaisser son regard et diriger sa prière vers l'humble chapelle..... Oui, aux Marches ! et admirons cette grande et poétique nature, ces forêts qui jettent une teinte foncée sur le ravissant tableau s'offrant à la vue, ce beau ciel d'azur qui, au moment où les ombres de la nuit enveloppent la terre, est semé d'étoiles d'or, pareilles à celles qui ruissentent sur la robe aux plis flottants de la Mère de Dieu..... Oui, aux Marches ! et saluons de loin cet élégant clocher aperçu à distance, surmonté de la croix du Sauveur, entouré de cette verdure qui est pour le pèlerin, fatigué peut-être, impatient néanmoins d'atteindre au plus tôt le terme de son voyage, un suave emblème, un consolant symbole de l'espérance que l'on puise à l'envi dans le cœur compatissant de la meilleure des Mères !....

O vieillards, qui fléchissez sous le poids des années et dont les tempes sont couronnées d'une auréole de cheveux blancs, venez aux Marches et promettez à la Reine des Anges de rester fidèles à Jésus jusqu'au dernier soupir en gardant pour Lui seul votre dernière pensée ; demandez-lui courage, fermeté et constance pour les luttes suprêmes et décisives qui sont, à l'heure du trépas, le prélude des triomphes éternels !....

Mères chrétiennes, dont le cœur est oppressé par de secrètes alarmes, venez aux Marches et déposez, aux pieds de la *Consolatrice des affligés*, le fardeau bien lourd assurément des peines, des craintes, des soucis

<sup>1</sup> Aux termes des articles 3 et 4 de l'arrêté du 2 janvier 1886, on ne délivre plus le brevet de capacité aux aspirants instituteurs au sortir de l'Ecole normale, mais seulement un certificat provisoire de capacité qui donne au porteur le droit de se présenter comme stagiaire. Le brevet n'est accordé qu'aux stagiaires qui, après une année, subissent avec succès un nouvel examen.